

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 672

11 mars 2015

SOMMAIRE

AEW Europe S.à r.l.	32242	FPServices S.A.	32211
AMT Capital Holdings S.A.	32219	Freo Management S.à r.l.	32210
Aqua Valley Solutions S.A.	32218	Iberian Finance S.à r.l.	32215
Bedan S.A.	32214	Ideas S.A.	32216
CANAFUND (Euro Credit)	32213	IK & Mukke Holding S.A.	32217
Canisy Investissements S.A.	32213	Infiana Holding S.à r.l.	32216
Capa S.A. SPF	32213	Investimer S.à r.l.	32216
Central & Eastern Europe Care Services Holding S.à r.l.	32214	Investorlux	32223
Champs de Mars S.A.	32218	IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A. ...	32217
Clairal Private S.A.	32256	IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A. ...	32217
Clairbois S.A.	32214	JAS Worldwide	32217
Claren Road Short Bias Master LuxCo T	32221	Joint Management International SA	32216
CMS Management Services S.A.	32211	Keystone Hospitality Fund S.C.A., SICAV- FIS	32254
Cofis Luxembourg S.A.	32214	Médias Finances S.A. SPF	32252
Compagnie Immobilière S.A.	32215	Mineral Assets Corporation S.A.	32225
Confelux Holding S.à r.l.	32215	MSA Consulting S.A.	32256
C&O S.A.	32255	REU Lux 1 S.à r.l.	32210
D3fine S.à r.l.	32218	Semper Amplifi S.A.	32212
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A. ..	32215	Serilux S.à r.l.	32212
Eponyme Sarl	32218	Sipar Immo S.A.	32211
European RE Club (Luxembourg) S.à r.l.	32243	SISL	32212
Famed S.A.	32210	Teston Holdings S.à r.l.	32210
Ficop Investments S.A.	32211	Tishman Speyer 100 NOX S.à r.l.	32252

Famed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 23, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 168.647.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 février 2015. Signature.

Référence de publication: 2015019625/10.

(150023675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Freo Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 183.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2015019620/10.

(150023878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Teston Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 175.848.

Extrait des résolutions prise par le conseil de gérance en date du 16 janvier 2015

Les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017712/12.

(150020179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

REU Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 117.558.

Résolutions prises par l'associé unique avec effet du 1^{er} janvier 2015

Avec effet du 1^{er} janvier 2015, l'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

1. Approbation de la démission Mr. Kemal Akyel comme gérant de la société avec effet du 1 janvier 2015.
2. Approbation de la démission Mme. Jennika Temisa Enetiagi Lindholm comme gérante de la société avec effet du 1^{er} janvier 2015.
3. Nomination de M. Roel Schrijen, né le 30 juin 1973 à Sittard, Pays-Bas, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1 janvier 2015 pour une durée indéterminée.
4. Nomination de Mme. Elena Hadjifyntani, née le 2 octobre 1974 à Odessa, Ukraine, dont l'adresse professionnelle est 12, rue Léandre Lacroix, 1913 Luxembourg, en tant que gérante de la société, avec effet du 1 janvier 2015 pour une durée indéterminée.
5. Transfert du siège social de la société au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, avec effet immédiat.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015017616/22.

(150021082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

FPServices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 25-27, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 86.654.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019639/9.

(150023298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

Une liste des fondés de pouvoirs de la Société CMS Management Services S.A. en fonction au 1^{er} Février 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CMS Management Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2015017999/12.

(150021968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Ficop Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 96.827.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 février 2015.

La société Edmond de Rothschild Europe S.A. inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19194, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais; L - 2535 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un administrateur

Référence de publication: 2015019631/13.

(150023842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Sipar Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.015.

Extrait du Procès-verbal de Assemblée générale extraordinaire tenue le 4 février 2015 à 11:00 heures au siège social

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission des administrateurs, Madame Beatriz Garcia, Monsieur Alfonso Garcia et Madame Colette Wohl et nomme en remplacement, Madame Nadia Uwimana, Monsieur Amaury Ludes et Monsieur Hesam Salameh, tous demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l. et nomme en remplacement FIN-CONTRÔLE SA., RCS B 42.230, demeurant au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F à L-1882 Luxembourg, avec expiration du mandat lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social au 412F, Route d'Esch à L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015019993/20.

(150023642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Semper Amplifi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 177.751.

—
EXTRAIT

A&C MANAGEMENT SERVICES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 80, rue des Romains, L-8041 Strassen a été nommée en tant que dépositaire des actions au porteur de la société en date du 23/01/2015, et ce suivant les dispositions de la Loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions ou parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019985/13.

(150023687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

SISL, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 53.407.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03/02/2015.

Pour: SISL

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019994/14.

(150023326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Serilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 15, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 14.642.

—
Constatation de cession de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 27 janvier 2015, Monsieur DE SANTIS Francesco, né le 11 septembre 1955 à Acciano (Italie), demeurant à L-4918 Bascharage, 30, rue Nicolas Meyer a cédé 1000 (mille) parts sociales qu'il détenait dans la société Serilux Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1618 Luxembourg, 15, rue des Gaulois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 14.462 à Monsieur DE SANTIS Adrien, né le 16 mars 1982 à Esch-sur-Alzette, demeurant à F-54590 Hussigny, 3, allée de la Résistance.

Le gérant Monsieur DE SANTIS Francesco, né le 11 septembre 1955 à Acciano (Italie), demeurant à L-4918 Bascharage, 30, rue Nicolas Meyer, agissant en tant que gérant de la société Serilux Sàrl, dûment autorisé à engager la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de 1000 parts sociales en faveur de Monsieur DE SANTIS Adrien.

Suite à cette cession, les 1000 (mille) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée "Serilux Sàrl" sont détenues comme suit:

Monsieur DE SANTIS Adrien 1000 Parts

Le soussigné, Monsieur DE SANTIS Francesco considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 05 février 2015.

Pour la Société

DE SANTIS Francesco

Référence de publication: 2015019986/27.

(150023686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

CANAFUND (Euro Credit), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 171.943.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2015019497/11.

(150023217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Capa S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 191.512.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: CAPA SA SPF

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019500/16.

(150023915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Canisy Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 136.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 2 février 2015

1- Le mandat d'administrateur de Monsieur Pierre-Olivier WURTH, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

2- Le mandat d'administrateur de Monsieur Jim PENNING, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

3- Le mandat d'administrateur de Monsieur Philippe PENNING, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, a été reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

4- Le mandat de commissaire aux comptes de la société anonyme EURA-AUDIT Luxembourg S.A. établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 44227, a été reconduit.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015019498/27.

(150023319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Cofis Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R.C.S. Luxembourg B 113.695.

Les comptes annuels au 30 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019524/9.

(150023973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Clairbois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 122.977.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.M. Grieder / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015019522/11.

(150024102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Bedan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 166.474.

Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration

Résolution unique

Le Conseil d'Administration décide de nommer la société CF Corporate Services S.A. ayant son siège social au 2, Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg comme Dépositaire de la société BEDAN S.A..

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BEDAN S.A.

Référence de publication: 2015019456/14.

(150023517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Central & Eastern Europe Care Services Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.162.600,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 155.684.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par de l'associé unique tenue en date du 30 janvier 2015 que:

- les démissions de M. Laurent MULLER et M. Frédéric MULLER de leurs fonctions de Gérant de catégorie B de la Société en date du 31 décembre 2014 ont été acceptées;

- M. Eric BERNARD, Expert-comptable, né le 15 mai 1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, et M. Michael PROBST, Expert-comptable, né le 29 juin 1960 à Trèves (Allemagne), demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, ont été nommés aux fonctions de Gérant de catégorie B de la Société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2015 pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015019514/20.

(150023969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

CM S.A., Compagnie Mobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 50.319.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019529/9.

(150023182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Iberian Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 62.007,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.574.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019698/10.

(150023393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: *DISTRIMODE INTERNATIONAL SA*

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019570/16.

(150023914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Confelux Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 32.489.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 3 février 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Catherine Baudhuin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Nomination de Sébastien Comin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

3. Acceptation de la démission d'Alan Dundon, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

4. Acceptation de la démission de Stéphanie Stacchini, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Référence de publication: 2015019534/19.

(150023550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Investimer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 154.108.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015019730/9.

(150023291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Infiana Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 185.983.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch
Notaire

Référence de publication: 2015019702/11.

(150023318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Ideas S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 43.444.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 février 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme
IDEAS S.A.

Référence de publication: 2015019713/12.

(150023460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Joint Management International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.232.

Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social au 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, le 30 janvier 2015 à 09h00

Délibérations:

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend les résolutions suivantes:

Première résolution:

Le Conseil d'Administration désigne en tant que dépositaire des actions au porteur de la société, la banque BIL Luxembourg S.A. ayant son siège social: 69 route d'Esch L-2953 Luxembourg, immatriculée au RCS Luxembourg numéro B 6.307.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes morales et physiques suivantes:

Monsieur Denis MINGARELLI

Monsieur Serge ATLAN

S.F.D. Sàrl

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2015019749/22.

(150023482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019737/10.

(150023698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 129.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019738/10.

(150023699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

IK & Mukke Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 27.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015019700/14.

(150023925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

JAS Worldwide, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 19.127.718,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.671.

Il est à noter que les adresses des gérants suivants ont changé:

Alberto Bruni

425 West 53rd Street, TH# 421

New York City, New York 10019

Etats-Unis d'Amérique

Tahira Fumo

4227 Peachtree Dunwoody Rd.

Atlanta, Georgia 30342

Etats-Unis d'Amérique

Le 5 février 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015019746/20.

(150023716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Aqua Valley Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 129.117.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015019389/9.

(150023693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

Eponyme Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6930 Mensdorf, 16A, rue d'Uebersyren.

R.C.S. Luxembourg B 157.005.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EPONYME SARL

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015018845/12.

(150022409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Champs de Mars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.987.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 22 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour: CHAMPS DE MARS S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019515/16.

(150023347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

D3fine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 123.030.

Am ersten Februar haben wir unsere Firmenadresse geändert:

Von

26, rue Philippe II

L- 2340 Luxembourg

Nach

34a rue Philippe II

L- 2340 Luxembourg

Luxembourg, den 02.02.2015.

D3fine sarl

Lene Ørum Ringdal / Dag Ringdal

Référence de publication: 2015018810/17.

(150022747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

AMT Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 161.326.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January,

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

THERE APPEARED:

Mr Pierre MASSEHIAN, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as proxy-holder of the Company (as defined below) pursuant to a resolution of the board of directors of the Company dated 16 December 2014.

A copy of the minutes of the board of directors, having been signed “ne varietur” by the appearing person and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in his said capacity, declared and requested the notary to act that:

I. On 1 June 2011, the Company has been incorporated under the name of “AMT CAPITAL HOLDINGS S.A.” by virtue of a deed of the undersigned notary, published at the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1949 of 24 August 2011 and has its registered office at 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and is registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 161.326 (the “Company”).

II. The share capital of the Company amounts to USD 49,075,900 (forty-nine million seventy-five thousand nine hundred United States Dollars) consisting in 4,907,590 (four million nine hundred seven thousand five hundred ninety) shares having a par value of USD 10 (ten United States Dollars) each (the “Shares”).

III. According to article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company, the current authorized share capital is fixed at USD 66,428,740 (sixty-six million four hundred twenty-eight thousand seven hundred forty United States Dollars) and article 5 paragraph 2 of the articles of association of the Company allows the board of directors to increase the share capital of the Company within the limits of the authorized share capital.

IV. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 16 December 2014, the board of directors of the Company resolved to proceed with an increase of the share capital of the Company in an amount of USD 1,596,000 (one million five hundred ninety-six thousand United States Dollars) by the issuance of 159,600 (one hundred fifty-nine thousand six hundred) Shares (the “Newly Issued Shares”), being specified that the Newly Issued Shares are subscribed and the said share capital increase is effective as of the date of receipt of the amount of USD 1,596,000 (one million five hundred ninety-six thousand United States Dollars) on the bank account of the Company.

V. According to the resolutions adopted by the board of directors of the Company on 16 December 2014, the board of directors of the Company further resolved that AmTrust Financial Services Inc. and American Capital Acquisition Investments S.A., shall each subscribe for 79,800 (seventy-nine thousand eight hundred) Newly Issued Shares each (the “Subscribers”) with a nominal value of ten Dollars UD (USD 10.-) each.

VI. The Newly Issued Shares have been entirely subscribed and paid in by the Subscribers as here-above stated in consideration for an aggregate cash contribution amounting to USD 1,596,000 (one million five hundred ninety-six thousand United States Dollars). The accuracy of this subscription was evidenced to the undersigned notary by a bank statement issued on 7 January 2015, which having been signed “ne varietur” by the appearing party and by the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

VII. The amount of USD 1,596,000 (one million five hundred ninety-six thousand United States Dollars) was as at the time of the present share capital increase at the free disposal of the Company as it has been evidenced to the undersigned notary.

VIII. As a consequence of such increase of share capital, the board of directors of the Company resolved to amend article 5 paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 5. Ordinary Shares.** The subscribed capital of the Company is set at USD 50,671,900 (fifty million six hundred seventy-one thousand nine hundred United States Dollars) represented by 5,067,190 (five million sixty-seven thousand one hundred ninety) shares (the “Shares”) with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each, which have been entirely paid up.

The authorized capital is set at USD 64,832,740 (sixty-four million eight hundred thirty-two thousand seven hundred forty United States Dollars) represented by 6,483,274 (six million four hundred eighty-three thousand two hundred seventy-four) Shares with a nominal value of USD 10 (ten United States Dollars) each. The board of directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital.”

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at two thousand one hundred Euros (EUR 2,100.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said appearing person has signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour de janvier,

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Maître Pierre MASSEHIAN, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire de la Société (telle que définie ci-dessous) en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société datée du 16 décembre 2014.

Une copie du procès-verbal du conseil d'administration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Le 1^{er} juin 2011, la Société a été constituée sous la dénomination sociale de «AMT CAPITAL HOLDINGS S.A.» par un acte passé devant le notaire soussigné, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1949 du 24 août 2011, a son siège social au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161.326 (la «Société»).

II. Le capital social de la Société s'élève à USD 49.075.900,- (quarante-neuf millions soixante quinze mille neuf cent dollars américains) consistant en 4.907.590 (quatre millions neuf cent sept mille cinq cent quatre-vingt-dix) actions d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune (les «Actions»).

III. Selon l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société, le capital social autorisé actuel est fixé à USD 66.428.740,- (soixante-six millions quatre cent vingt-huit mille sept cent quarante dollars américains), et l'article 5 paragraphe 2 des statuts de la Société autorise le conseil d'administration de la Société à augmenter le capital social de la Société dans les limites du capital social autorisé.

IV. Selon ses résolutions prises en date du 16 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser une augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD 1.596.000 (un million cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) par l'émission de 159.600 (cent cinquante-neuf mille six cents) Actions (les «Actions Nouvellement Emises»), étant précisé que les Actions Nouvellement Emises sont souscrites et ladite augmentation de capital social est effective à compter de la date de réception du montant de USD 1.596.000 (un million cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) sur le compte bancaire de la Société.

V. Selon ses résolutions prises en date du 16 décembre 2014, le conseil d'administration de la Société a de plus décidé que AmTrust Financial Services Inc. et American Capital Acquisition Investments S.A. souscriront chacune 79.800 (soixante-dix-neuf mille huit cents) Actions Nouvellement Emises (les «Souscripteurs») d'une valeur nominale de dix Dollars US (USD 10,-) chacune.

VI. Les Actions Nouvellement Emises ont été entièrement souscrites et libérées par les Souscripteurs tel que décrit ci-dessus moyennant apport en numéraire d'un montant total de USD 1.596.000,- (un million cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains). La preuve de cette souscription a été apportée au notaire instrumentant par un relevé bancaire émis le 7 janvier 2015, qui, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité de l'enregistrement.

VII. Le montant de USD 1.596.000,- (un million cinq cent quatre-vingt-seize mille dollars américains) était au moment de la présente augmentation de capital social à la libre disposition de la Société, tel que cela a été prouvé au notaire instrumentant.

VIII. A la suite de cette augmentation de capital social, le conseil d'administration de la Société a décidé de modifier l'article 5 paragraphes 1 et 2 des statuts de la Société, qui doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 5. Actions Ordinaires.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 50.671.900,- (cinquante millions six cent soixante-et-onze mille neuf cent dollars américains) représenté par 5.067.190 (cinq millions soixante-sept mille cent quatre-vingt-dix) actions (les "Actions") d'une valeur nominale de USD 10,- (dix dollars américains) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé de la Société est fixé à USD 64.832.740 (soixante-quatre millions huit cent trente-deux mille sept cent quarante dollars américains) représenté par 6.483.274 (six millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent soixante-quatorze) Actions d'une valeur nominale de USD 10 (dix dollars américains) par action. Le conseil d'administration est autorisé pendant une période de cinq années à compter de la publication de l'acte de constitution de la Société à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à deux mille cent euros (EUR 2.100,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. MASSEHIAN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1900. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018675/130.

(150022416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Claren Road Short Bias Master LuxCo T, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.041.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Claren Road Short Bias Credit Master Fund, Ltd., an exempted limited company existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies, Cayman Islands, under certificate number MC-279683 (hereinafter the "Sole Shareholder"),

here represented by Ms Xiaoshu Tang, LL.M., professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in New York, United States of America, on 12 December 2014.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Shareholder of Claren Road Short Bias Master Luxco T, S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 180.041 incorporated pursuant to a deed of Me Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 2598 on 18 October 2013. The articles of association have not been amended since.

The appearing party representing the entire share capital declares having waived any notice requirement, the general meeting of the Sole Shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Approval of the interim balance sheet dated 8 December 2014 as opening balance sheet of the liquidation.
2. Dissolution and liquidation of the Company.
3. Appointment of a liquidator and determination of its powers.
4. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the interim balance sheet dated 8 December 2014 as opening balance sheet of the liquidation.

Second resolution

In compliance with articles 141 to 151 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law”) the Sole Shareholder resolves to dissolve and liquidate the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder resolves to appoint Mr Ronan Carroll, born on 11 November 1971, in Dublin, Ireland, residing at 15A, rue du Grünewald, L-1646 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator is hereby expressly empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting further authorisations of the Sole Shareholder.

The Liquidator is relieved from drawing-up inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxyholders such powers as he determines and for the period as he thinks fit.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the Sole Shareholder in cash and/or in kind in its sole discretion. Such distribution may take the form of advance payments on future liquidation proceeds.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Claren Road Short Bias Credit Master Fund, Ltd., une exempted limited company existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au c/o M&C Corporate Services Limited, PO Box 309 GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Caïman, Iles Caïmans, immatriculée auprès du Registrar of Companies, Iles Caïmans, sous le numéro de certificat MC-279683 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.041 (ci-après l’«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Xiaoshu Tang, L.L.M., résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à New York, Etats-Unis d’Amérique, le 12 décembre 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d’enregistrement.

La comparante est l’Associé Unique de Claren Road Short Bias Master Luxco T, S.à r.l. (ci-après la “Société”), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.041, constituée selon acte reçu par Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 23 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2598 le 18 octobre 2013. Les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

La comparante représentant l’intégralité du capital social déclare avoir renoncé à toute formalité de convocation. L’assemblée générale de l’Associé Unique est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approbation du bilan intérimaire en date du 8 décembre 2014 comme bilan d’ouverture de la liquidation.
2. Dissolution et liquidation de la Société.
3. Nomination d’un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l’ordre du jour, l’Associé Unique adopte et requiert le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire en date du 8 décembre 2014 comme bilan d'ouverture de la liquidation.

Deuxième résolution

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide de dissoudre et de liquider la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer Ronan Carroll, né le 11 novembre 1971, à Dublin, Irlande, résidant au 15A, rue du Grünewald, L-1646 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur dispose des pouvoirs les plus étendus tels que prévus aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur est par la présente expressément autorisé à accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans devoir requérir des autorisations supplémentaires auprès de l'Associé Unique.

Le Liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société est engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dont il fixera l'étendue et la durée.

Le liquidateur pourra distribuer, à sa discrétion, les actifs de la Société à l'Associé Unique en espèce et/ou en nature. Cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante connue du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: X. TANG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63765. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Référence de publication: 2015018741/119.

(150022918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Investorlux, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 159.216.

L'an deux mille quatorze, le dix-huit décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Investorlux", actuellement sans siège social, constituée suivant acte du notaire Marc LECUIT de Mersch en date du 23 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1064 du 20 mai 2011, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.216, non modifiées depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Svetlana UNGUREANU, juriste, CZ-15000 Praha (République Tchèque), Plaska 622/3.

Le président désigné comme secrétaire Monsieur Giancarlo TELESFORO, juriste, demeurant professionnellement au 15, rue Gibraltar, L-1624 Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Giancarlo TELESFORO, juriste, demeurant professionnellement au 15, rue Gibraltar, L-1624 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président exposé et prié le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société du Grand-Duché du Luxembourg vers la République Tchèque; renonciation par la Société à la nationalité Luxembourgeoise;
2. Approbation des comptes intérimaires de la Société;
3. Adoption des statuts mis en conformité avec la législation tchèque;
4. Mandat donne à Monsieur Giancarlo TELESFORO afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers la République Tchèque.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide, en conformité avec les prescriptions de l'article 67 (1) 1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, de transférer le siège social, administratif et le siège de direction effective à compter de ce jour du Grand-Duché du Luxembourg vers la République Tchèque, et de faire adopter par la Société la nationalité tchèque, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

L'assemblée décide que l'adresse de la société en République Tchèque sera fixée à CZ-150 00 Praha, Plaska 622/3.

Le transfert du siège social sera effectif des l'accomplissement des formalités en République Tchèque.

Deuxième résolution

Après la présentation des derniers comptes intérimaires de la Société de la période, préparés en vertu des règles et principes comptables luxembourgeois (présentés en langue française), l'assemblée décide d'approuver ces comptes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de mettre en conformité des statuts de la société en vue de les rendre conformes à la législation tchèque et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société du type "spolenost s ruem omezenym", en abrégé s.r.o., de changer la dénomination sociale en "LEXCONSULTING s.r.o.", de limiter le capital social à dix mille (10.000) couronnes tchèques et d'adapter l'objet social aux lois tchèques.

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en langue tchèque dont le texte sera annexe au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée donne mandat à l'administrateur unique de la société pour effectuer en République Tchèque tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société et son enregistrement au registre de commerce de Prague.

L'assemblée décide aussi de donner mandat à Monsieur Giancarlo TELESFORO afin d'effectuer au Grand-Duché de Luxembourg, tous les actes et formalités en rapport avec le transfert du siège social de la Société du Luxembourg vers la République Tchèque, y compris la clôture des rapports avec les banques, sociétés d'assurances, loueurs de biens meubles et immeubles et toute autre entité publique et privée luxembourgeoise.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passe à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signés avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: UNGUREANU, TELESFORO, ARRENSDORFF.

Enregistre à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: LAC / 2014 / 61470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

.Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017289/70.

(150021093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Mineral Assets Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.513.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders of MINERAL ASSETS CORPORATION S.A. (hereafter the Corporation), a public company incorporated and existing under Luxembourg law, having its registered office presently at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 186.513,

incorporated by a deed of Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, dated April 14th, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1704, dated July 2nd, 2014, and whose articles of association have never been since.

The meeting is chaired by Mr Mickaël LEDUC, private employee, with professional address in L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

The chairman appointed as secretary Mr Gianpiero SADDI, private employee, with professional address at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Marilyn KRECKÉ, private employee, with the same professional address.

The chairman declares and requests the notary to record:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with the present deed.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation presently fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31.000.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each, are all present or represented so that the general meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the general meeting expressly states that the company has not issued convertible bonds.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Introduction of an English version of the Articles of Association followed by a French translation and decision that in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail;

2. General restatement of the articles of association without however changing neither the name, neither the registered office, neither the term of the company, neither the capital, nor the closing date of the accounting period

but by changing the management rules of the company, by changing the representation rules of the company, by changing the signatory power, by changing the date of the annual general meeting and by changing the corporate object clause which shall state as follows:

“The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.”

in order to give them the coordinated English version attached to the present agenda.

3. Appointment of three new directors;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to introduce an English version of the Articles of Association followed by a French translation and the meeting resolves that in case of discrepancies between the English and the French version, the English version will prevail.

Second resolution

The meeting resolves to proceed to a general restatement of the articles of association without however changing neither the name, neither the registered office, neither the term of the company, neither the capital, nor the closing date of the accounting period

but by changing the management rules of the company, by changing the representation rules of the company, by changing the date of the annual general meeting and by changing the corporate object clause which shall state as follows.

“The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.”

in order to give to the articles of association the coordinated English version as follows:

“ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"affiliate" means any person who directly or indirectly controls a shareholder or is controlled by a shareholder or is controlled by the same person as a shareholder;

"board" or "board of directors" means the board of directors of the company;

"business day" means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for the transaction of general business in the Russian Federation, the Republic of Cyprus, the British Virgin Islands, Belize and the Grand Duchy of Luxembourg;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"control" means the possession by a person, directly or indirectly, of the power to direct or cause the direction of the management and policies of another person, whether through the ownership of shares or other securities carrying the right to vote, through the composition of the board of directors of such other person, by contract or otherwise, and "controlled" and "controlling" shall be construed accordingly;

"debenture holder" means a holder of one or more debentures issued by the company;

"director" means a director of the company;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a shareholder in relation to the shares held by such shareholder, whether as a share of profits, return of capital or other equity contributions or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 14.2, but not exceeding the amount of the net assets as determined by reference to the last annual accounts;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality;

"initial shareholder" means any one of the three existing shareholders on 16 January 2015;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"repurchase" in relation to securities, when used as a noun, includes a redemption and vice versa, and the verbs "to repurchase" and "to redeem" shall be construed accordingly;

"share" means a share in the share capital of the company;

"shareholder" means a holder of one or more shares;

"Shareholders Agreement" means any written agreement designated as such by and among all the shareholders of the company, or by among all the shareholders and the company itself and/or one or more persons who are not shareholders, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting;

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915; and

"transfer" in relation to shares, when used as a noun, includes an encumbrance of such shares with a right of pledge or usufruct, and the verb "to transfer" shall be construed accordingly.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including the Shareholders Agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares.

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a public company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

MINERAL ASSETS CORPORATION S.A.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital and shares.

3.1 The share capital of the company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into one hundred (100) fully paid shares in registered form with a nominal value of three hundred ten euro (EUR 310.00) each.

3.2 The company must issue each shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds, it being understood that shares in registered form cannot be converted into bearer shares.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them in treasury. Shares may only be acquired pursuant to a resolution of the general meeting at the recommendation of the board of directors and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915. Where shares are to be acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 16.3 shall apply mutatis mutandis.

3.4 Shares held in treasury are treated as though they are cancelled; all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to repurchased shares shall be likewise suspended until the actual cancellation of such shares.

3.5 No shares of any given class shall be issued unless the shares have first been offered to the existing holders of shares of that class, and those holders have a pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their holdings of the shares of that class, subject to and in accordance with article 32-3 of the Commercial Companies Act 1915.

Art. 4. Share register.

4.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 39 of the Commercial Companies Act 1915.

4.2 The shares are indivisible and where a share is held by more than one person, those persons shall be regarded as one shareholder in relation to the company. They shall exercise their rights through a common representative and shall notify the company of the name of the common representative and any change thereto. Until the initial notification by the joint holders, the rights attached to such share shall be suspended.

Art. 5. Share transfer restrictions. General

5.1 Shares can only be transferred subject to and in accordance with the share transfer restrictions set out in these articles and/or the Shareholders Agreement.

5.2 Any transfer of shares in contravention of these articles and/or the Shareholders Agreement shall be null and void ab initio and shall be unenforceable as against the company, the other shareholders and third parties.

Permitted transfers

5.3 A shareholder may transfer any of its shares to an affiliate (a "Permitted Transferee").

Pre-emption rights

5.4 If any shareholder wishes to transfer any of its shares to a third party (other than to a Permitted Transferee), the following shall apply:

(a) that shareholder (the "Vendor") shall give a notice in writing to the company and the other shareholders (a "Transfer Notice") stating the number of shares it wishes to transfer (the "Offered Shares"), and the particulars of (including the price offered by) the person (the "Intended Transferee") to whom it wishes to transfer those shares and any other material terms applicable to such intended transfer (and once a Transfer Notice is issued it shall not be revocable);

(b) the Offered Shares shall be offered in writing to each of the other shareholders other than any Permitted Transferee of the Vendor (to whom no offer shall be made) (the "Offeree Shareholders") pro-rata to their existing holdings of shares;

(c) the price per share of the Offered Shares shall be the price offered by the Intended Transferee;

(d) each Offeree Shareholder shall have twenty-eight (28) days from the date of the offer (the "Offer Period") to decide and notify the company in writing of the maximum number (if any) of Offered Shares which it wishes to purchase (which if there is more than one Offeree Shareholder may be greater than the number of Offered Shares which were offered to it);

(e) each Offeree Shareholder shall initially be allocated such number of Offered Shares as is the lesser of:

(i) the number of Offered Shares that were offered to it; and

(ii) the maximum number of Offered Shares that it wished to purchase,

and if after such initial allocation there remain any Offered Shares that have not been allocated (the "Unclaimed Shares") then such Shares shall be allocated to each Offeree Shareholder who wished to purchase more Offered Shares than were offered to it (an "Acquiring Shareholder") but so that no Acquiring Shareholder shall be required to purchase more than the maximum number of Offered Shares that it wished to purchase (and if there are insufficient Unclaimed Shares to satisfy in full the wishes of each Acquiring Shareholder then the Unclaimed Shares shall be allocated to the Acquiring Shareholders as nearly as may be possible to their existing holdings of Shares but so that no Acquiring Shareholder shall be required to purchase more than the maximum number of Offered Shares that it wished to purchase);

(f) if notification is not received in respect of all the Offered Shares under paragraph (d), the Vendor may:

(i) within fourteen (14) days from the end of the Offer Period withdraw all of the Offered Shares from sale to the Offeree Shareholders and within fourteen (14) business days thereafter sell them by way of bona fide sale to the Intended Transferee or any other third party approved by the Offeree Shareholders on terms which are no more favourable to the Intended Transferee or such third party than the terms offered to the Offeree Shareholders; or

(ii) sell those Offered Shares in respect of which a notification has been received under paragraph (d) to the Offeree Shareholders in accordance with paragraph (e) and sell the balance within one month from the end of the Offer Period by way of bona fide sale to the Intended Transferee or any third party approved by the Offeree Shareholders on terms which are no more favourable to the Intended Transferee or such third party than the terms applicable to the Offeree Shareholders;

(g) save as provided in paragraph (f), the sale and purchase of the Offered Shares shall be completed within fourteen (14) days after the expiry of the Offer Period; and

(h) completion of the sale and purchase of the Offered Shares shall take place at the registered office of the company or some other place in Luxembourg as the company may agree with the Intended Transferee (or any relevant third party approved by the Offeree Shareholders) or Offeree Shareholders.

Transfers conditional on transferee's agreement

5.5 It shall be a condition of any transfer of shares to any person (including a Permitted Transferee not being an existing shareholder of the company) that the transferee shall enter into a deed of adherence agreeing to become party to and to be bound by the terms of the Shareholders Agreement as a shareholder.

Tag-along rights

5.6 Subject to compliance with Article 5.4, if a shareholder (a "Proposed Transferor") wishes to transfer any of its shares to a third party (other than a Permitted Transferee), such shareholder may not transfer any of its shares unless,

at least twenty (20) business days before the date of the agreement to transfer, the transferee shall have made a written offer (an "Offer") to each (other) initial shareholder (an "Offeree") to purchase such proportion of its Shares as is equal to the proportion that the shares the Proposed Transferor is proposing to sell represents of the Proposed Transferor's total holding of shares and at the same price per share (and otherwise on the same terms) as the proposed sale of shares by the Proposed Transferor. The Offer shall be open for acceptance by the Offerees for a period to be specified by the transferee in the Offer, but being not less than fifteen (15) business days, and, if accepted, the sale of all of the Offerees' shares shall be completed simultaneously with the completion of the sale of the Proposed Transferor's shares.

Part 3. Management and decision-making process.

Art. 6. Board and management.

6.1 The management of the company is the responsibility of four directors who shall together constitute a board of directors.

6.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

6.3 All major policy and management decisions of the company (including the board reserved matters (as referred to in Article 11) shall be referred to the board before implementation. The shareholder reserved matters (as referred to in Article 10) should only be referred to the board for implementation after they have been approved by the shareholders.

6.4 Subject to board reserved matters (as referred to in Article 11), the board shall decide all matters by a majority of at least three directors and each director shall have one vote.

6.5 Board meetings shall be held at the registered office of the company in Luxembourg or such other location as a quorum of the directors agree at intervals of not more than three months. Save as otherwise agreed by a quorum of the directors:

(a) board meetings shall be convened by any director by not less than ten business days' notice sent to each director; the board meetings can take place without notice if all of directors are present during the meeting.

(b) each notice shall be sent to each director to the address, fax number and/or e-mail address notified to the company for these purposes, provided that if a notice is required to be sent abroad, such notice shall be sent by courier, and if notice is required to be sent by fax or e-mail a copy of such notice shall also be sent by post (or courier if the address is abroad);

(c) each notice of a board meeting shall be accompanied by a full agenda and supporting papers;

(d) each board meeting shall only deal with the business set out in the agenda which accompanied the notice convening that board meeting;

(e) all or any of the directors may participate in a board meeting by means of a conference telephone or other communication equipment which allows all those participating in the meeting to hear and speak to each other (and subject to the other provisions of this Article 6, a person so participating shall be counted as present in person at the meeting, shall be counted in a quorum and shall be entitled to vote and a meeting shall be deemed to take place where the largest group of those participating is assembled, or, if there is no such group, where the chairman of the meeting then is); and

(f) minutes of each meeting of the board shall be taken and kept in the books of the company and copies of the minutes of each such meeting shall be delivered to each member of the board as soon as practicable (and if a member has not been present at the meeting copies of all papers considered by the board at the meeting shall be sent to him with the minutes).

Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

6.6 The quorum for a board meeting shall be three directors, including one director nominated for appointment by each shareholder holding more than one-eighth of the total number of Shares. If within thirty minutes of the time appointed for a board meeting there is no quorum, the director(s) present shall adjourn the meeting to a place and time not less than five business days later.

6.7 At any meeting of the board each director present shall be entitled to cast one vote each on each issue put to the vote.

6.8 A resolution of the board which is signed by all of the directors shall be as valid and effectual as if it had been passed at a meeting of the board duly convened and held. Any such resolution may consist of one or several documents in identical terms, each signed by one or more directors and may comprise documents communicated or exchanged by facsimile transmission and shall be effective on the date upon which the last director signed.

Art. 7. Conflict of interest.

7.1 A director must, in accordance with article 57 of the Commercial Companies Act 1915 and this Article 7, disclose the nature and extent of any interest that the director has in a transaction or a proposed transaction with the company.

7.2 The director must make the disclosure to the other directors as well as to the company's shareholders and request to have it entered in the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the ensuing general meeting.

7.3 A director shall not be deemed to have a conflict of interest within the meaning of article 57 of the Commercial Companies Act 1915 by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

7.4 No conflict of interest relieves the relevant director from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the director has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

Art. 8. Directors' liability and indemnity.

8.1 Subject to and in accordance with article 59 of the Commercial Companies Act 1915, every director is, with the other directors, liable for the decisions taken by the board of directors unless he requested that his dissent be recorded in the minutes of the next ensuing general meeting of the company.

8.2 To the extent permitted by law and subject to Article 8.1, no director shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other director or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

8.3 Any director or former director of the company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company.

8.4 The board of directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any director or former director of the company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company.

8.5 This Article 8 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserved matters.

Art. 9. Representation and delegation.

9.1 The board of directors represents and binds the company towards third parties and at law.

9.2 The board may delegate any of the powers which are conferred on it, including the day-to-day management of the company and the power to represent and bind the company, to such officer or officers appointed by the board, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

9.3 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

9.4 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

9.5 Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Art. 10. Shareholder reserved matters.

10.1 The shareholders may, pursuant to the Shareholders Agreement or by ordinary resolution, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action (relating to the shareholder reserved matters set out in the Shareholders Agreement or to any other matters). Neither the Shareholders Agreement nor any such resolution relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and neither the Shareholders Agreement nor such resolution invalidates anything which the directors have done before the coming into effect of the agreement or the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 9.

10.2 Any decision of the board relating to the shareholder reserved matters set out in the Shareholders Agreement shall require prior approval by special resolution that is carried by one or more shareholders representing at least eighty-seven percent (87%) of the share capital.

Art. 11. Board reserved matters.

11.1 The vote in favour, either at a duly convened and quorate meeting of the board by at least three directors, including at least one director nominated for appointment by each shareholder holding more than one-eighth of the total number of shares, or by written resolution by all of the directors in accordance with these articles and the Shareholders Agreement, shall be required for any decision relating to the board reserved matters set out in the Shareholders Agreement.

11.2 All such matters shall be reserved for deliberation at a meeting of the board or by written resolution of the board and shall not form part of any business delegated to any officer or committee of the board.

Part 5. Decision-making by shareholders.

Art. 12. General meetings.

12.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the third Monday of May of each year at 10.00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

12.2 The board of directors may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

12.3 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by all of the shareholders.

12.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every debenture holder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (chartered) statutory auditor or the (chartered) audit firm, as applicable.

12.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

12.6 Except where these articles otherwise provide, the quorum for a general meeting of the company shall be as follows:

- (a) if there are not more than three shareholders in total: each shareholder; or
- (b) if there are more than three shareholders: each shareholder holding more than one-eighth of the total number of shares.

A quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended, shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

If within 30 minutes of the time appointed for a general meeting of the company there is no quorum, a second meeting shall be convened to a place and time not less than six business days later.

12.7 Shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

12.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

12.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

12.10 A shareholder may vote by postal correspondence by means of a voting form and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

12.11 Debenture holders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Art. 13. Resolutions at general meetings.

13.1 Any resolution to be proposed at a general meeting may be amended by special resolution.

13.2 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

13.3 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

13.4 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 6. Accounting and finance.

Art. 14. Accounting.

14.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

14.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

14.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury and repurchased shares, the company shall maintain separate premium accounts for all classes and the holders of shares of a class are collectively and exclusively entitled, on a pro rata and pari passu basis, to the amount standing to the credit of their premium accounts.

Art. 15. Internal auditors.

15.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

15.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Art. 16. Dividends and other distributions.

16.1 Except as otherwise permitted by the Shareholders Agreement, no dividend or other distribution shall be declared, paid or made by the company before all shareholder loans (including all interest accrued thereon) have been repaid in full.

16.2 Subject to Articles 14.2 and 16.1, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the board of directors has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

16.3 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and Article 16.1 above, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

16.4 Without prejudice to the other provisions of these articles, shareholders participate in the profits of the company by reference to the number of shares of the same class they hold. Unless the shareholders' resolution to declare a final dividend or decision of the board of directors to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Part 7. Fundamental changes.

Art. 17. Amendment of articles.

17.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 17, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

17.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital and/or authorised capital, if an authorised capital is provided for;
- (d) provide for an authorised capital and/or create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

17.3 Where shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury and repurchased shares, any amendment to the articles of the company which varies the rights attached to a class of shares (including any change

to the procedure for varying the rights attached to a class of shares) shall require also the approval of the holders of each class of shares that is affected by the change. Approval is given by a special resolution passed separately by the holders of each class of shares concerned (and the requirements as to majority and attendance rate shall apply mutatis mutandis to such a special resolution as they apply in relation to a special shareholders' resolution).

17.4 No shareholder shall be obligated to increase its equity interest in the company.

17.5 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the debenture holders. Any amendment of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the debenture holders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 18. Dissolution of the company.

18.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

18.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Third resolution

The meeting resolves to increase the number of directors from one (1) to four (4) and to appoint the following three new directors until the annual general meeting to be held in the year 2020:

1. Mr. Tamazi Yuriyevich KHIKHINASHVILI, born on 19th January 1959 in Kutaisi (URSS) residing at Starobitsevskaya, building 19, district 1, flat 139, Moscow (Russia);

2. Mr. Teimuraz Yuryevich KHIKHINASHVILI, born on 11th April 1965 in Kutaisi (URSS) residing at 18, residence «Florence», flat 3, Razdory, Ordintstovsky, Moscow (Russia);

3. Mr. Fuad MIR-MOVSUMOV, born on 19th February 1976 in Bakou (Azerbaïdjan) residing professionally at 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Declaration

As no signatory power towards third parties has been stipulated in the new articles of association, the notary draws the attention of the parties that the company is binded towards third parties by the joint signature of the four directors unless the board of directors decides otherwise.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MINERAL ASSETS CORPORATION S.A. (ci-après la Société), constituée et existant selon le droit luxembourgeois, ayant actuellement son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 186.513,

constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1704, en date du 2 juillet 2014, dont les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Mr Mickaël LEDUC, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Mr Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée désigne comme scrutatrice Mme Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il apparaît de cette liste de présence que la totalité des actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000.-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix Euros (EUR 310.-) chacune, sont toutes présentes ou représentées, de sorte que l'assemblée générale peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Introduction d'une version anglaise des statuts de la société suivis d'une version française et décision qu'en cas de différence entre la version anglaise et française de l'acte, la version anglaise primera;

2. Refonte totale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni le siège social, ni la durée de la société, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social,

mais en changeant les règles de représentation de la société, en changeant le pouvoir de signature, en changeant la date de l'assemblée générale ordinaire et en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.»

afin de donner aux statuts la version coordonnée française jointe en annexe à la présente convocation.

3. nomination de trois nouveaux administrateurs;

4. Divers.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'introduire une version anglaise des statuts de la société suivis d'une version française et décide qu'en cas de différence entre la version anglaise et française de l'acte, la version anglaise primera.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte totale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni le siège social, ni la durée de la société, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social,

mais en changeant les règles de représentation de la société, en changeant le pouvoir de signature, en changeant la date de l'assemblée générale ordinaire et en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.»

afin de donner aux statuts la version coordonnée française suivante, savoir:

«STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation.

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie une action dans le capital social la société;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions;

«actionnaire initial» signifie l'un quelconque des trois actionnaires existants au 16 Janvier 2015;

«administrateur» signifie un administrateur de la société;

«affilié» signifie une personne qui exerce un contrôle direct ou indirect sur un actionnaire ou une personne qui est contrôlée par un actionnaire ou par la même personne en tant qu'actionnaire;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 14.2, mais n'excédant pas le montant de l'actif net tel qu'il résulte des derniers comptes annuels;

«cession» à propos des actions, s'entend également du grèvement de ces actions avec un droit de gage ou usufruit, et le verbe «céder» est interprété en conséquence;

«conseil» ou «conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société;

«contrôle» signifie la possession par une personne, directement ou indirectement, du pouvoir d'orienter ou d'influer sur l'orientation de la direction et des politiques d'une autre personne, que ce soit au moyen de la propriété d'actions ou d'autres valeurs mobilières avec droit de vote, au moyen de la composition du conseil d'administration de cette autre personne, par contrat ou autrement, et «contrôlée» et «contrôlant» sont à interpréter en conséquence;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un actionnaire en fonction des actions qu'il détient, que ce soit sous forme de part des bénéfices ou de remboursement du capital ou des autres apports en capitaux propres ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«jour ouvrable» signifie un jour (autre qu'un samedi ou dimanche) où les banques sont ouvertes pour l'opération d'affaires générales dans la Fédération de Russie, la République de Chypre, îles Vierges britanniques, Bélize et le Grand-Duché de Luxembourg.

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations émis par la société;

«Pacte d'Actionnaires» signifie toute convention écrite désignée comme telle par et parmi tous les actionnaires de la société, ou par et parmi tous les actionnaires et la société elle-même et/ou une ou plusieurs personnes n'ayant pas la qualité d'actionnaire, telle que modifiée et mise à jour;

«rachat» à propos des titres, s'entend également du remboursement et inversement, et les verbes «racheter» et «rembourser» sont interprétés en conséquence;

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend également de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris le Pacte d'Actionnaires, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, capital social et actions.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est:

MINERAL ASSETS CORPORATION S.A.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social et actions.

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente et un mille euros (31.000,00 EUR), divisé en cent (100) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310,00 EUR) chacune.

3.2 La société doit délivrer à chaque actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les actions que cet actionnaire détient, étant entendu que les actions nominatives ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

3.3 La société peut acquérir ses actions propres et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues. Les actions ne peuvent être acquises que par une résolution de l'assemblée générale sur recommandation du conseil d'administration et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Lorsque les actions seront acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 16.3 est applicable par analogie.

3.4 Les actions auto-détenues sont traitées comme si elles étaient annulées; les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux actions rachetées seront également suspendus jusqu'à l'annulation effective de ces actions.

3.5 Lors de toute nouvelle émission d'actions d'une catégorie donnée, les actionnaires existants détenant des actions de cette catégorie ont, proportionnellement au nombre de celles-ci qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions de cette catégorie, sous réserve de et conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Registre d'actions.

4.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

4.2 Les actions sont indivisibles et lorsque plusieurs personnes détiennent une même action, ces personnes sont considérées comme un actionnaire unique au regard de la société. Elles exercent leurs droits par l'intermédiaire d'un représentant commun et notifient à la société le nom du représentant commun ainsi que toute modification de celui-ci. Les droits attachés à cette action seront suspendus tant que la notification initiale par les cotitulaires n'a pas eu lieu.

Art. 5. Restrictions aux cessions d'actions. Règles générales

5.1 Les actions ne peuvent être cédées que sous réserve de et en conformité avec les restrictions de cession d'actions énoncées dans les présents statuts et/ou le Pacte d'Actionnaires.

5.2 Toute cession d'actions effectuée en violation des présents statuts et/ou du Pacte d'Actionnaires sera considérée nulle et non avenue ab initio et sera inopposable à la société, aux autres actionnaires et à des tiers.

Cessions autorisées

5.3 Un actionnaire peut céder un nombre quelconque de ses actions à un Affilié (le «Cessionnaire Autorisé»).

Droits de préemption

5.4 Si un actionnaire souhaite céder un nombre quelconque de ses actions à un tiers (autre qu'à un Cessionnaire Autorisé), les dispositions suivantes sont applicables:

(a) l'actionnaire concerné (le «Cédant») doit donner un avis écrit à la société ainsi qu'aux autres actionnaires (l'«Avis de Cession») indiquant le nombre d'actions qu'il souhaite céder (les «Actions Offertes») et les coordonnées de (y compris

le prix offert par) la personne (le «Destinateur Prévu du Transfert») à laquelle il souhaite céder ces actions ainsi que toutes autres conditions matérielles applicables à une telle cession envisagée (et une fois un Avis de Cession émis, il ne saurait être révocable);

(b) les Actions Offertes seront offertes par écrit à chacun des autres actionnaires autres que tout Cessionnaire Autorisé du Cédant (auquel aucune offre ne sera effectuée) (les «Actionnaires Bénéficiaires») au pro rata des actions qu'ils détiennent;

(c) le prix par action des Actions Offertes sera le prix offert par le Destinateur Prévu du Transfert;

(d) chaque Actionnaire Bénéficiaire disposera d'un délai de vingt-huit (28) jours à compter de la date de l'offre (la «Période d'Offre») pour décider et notifier la société par écrit du nombre maximum (le cas échéant) d'Actions Offertes qu'il souhaite acheter (qui, s'il y a plus qu'un seul Actionnaire Bénéficiaire, peut être supérieur au nombre d'Actions Offertes qui lui étaient offertes);

(e) tout Actionnaire Bénéficiaire se verra initialement attribuer d'un tel nombre d'Actions Offertes comme le moindre:

(i) du nombre d'Actions Offertes qui lui étaient offertes; et

(ii) du nombre maximal d'Actions Offertes qu'il souhaitait acquérir,

et si après une telle attribution initiale il reste des Actions Offertes qui n'ont pas été attribuées (les «Actions non-Réclamées»), ces actions seront attribuées à chacun des Actionnaires Bénéficiaires qui souhaitait acquérir plus d'Actions Offertes que celles qui lui ont été offertes (l' «Actionnaire Acquéreur»), mais de sorte qu'aucun Actionnaire Acquéreur ne sera tenu d'acquérir plus que le nombre maximal d'Actions Offertes qu'il souhaitait acquérir (et si le nombre d'Actions non-Réclamées n'est pas suffisant pour satisfaire pleinement aux souhaits de chaque Actionnaire Acquéreur, alors les Actions non-Réclamées seront attribuées aux Actionnaires Acquéreurs autant que possible aux actions qu'ils détiennent, mais de sorte qu'aucun Actionnaire Acquéreur ne sera tenu d'acquérir plus que le nombre maximal d'Actions Offertes qu'il souhaitait acquérir);

(f) si aucun avis n'est reçu à l'égard de toutes les Actions Offertes en vertu du paragraphe (d), le Cédant pourra:

(i) dans les quatorze (14) jours à compter de la fin de la Période d'Offre, retirer toutes les Actions Offertes de la vente aux l'Actionnaires Bénéficiaires et, dans les quatorze (14) jours ouvrables suivantes, les vendre par une vente de bonne foi, au Destinateur Prévu du Transfert ou à toute autre tierce partie approuvée par les Actionnaires Bénéficiaires à des conditions qui ne seront pas plus favorables pour le Destinateur Prévu du Transfert ou pour le tiers que les conditions proposées aux Actionnaires Bénéficiaires; ou

(ii) vendre les Actions Offertes pour lesquelles un avis a été reçu conformément au paragraphe (d) aux Actionnaires Bénéficiaires conformément au paragraphe (e) et vendre le solde, dans une période d'un mois à compter de la fin de la Période d'Offre par une vente de bonne foi, au Destinateur Prévu du Transfert ou à tout autre tiers approuvé par les Actionnaires Bénéficiaires à des conditions qui ne seront pas plus favorables pour le Destinateur Prévu du Transfert ou pour les tiers que les conditions applicables aux Actionnaires Bénéficiaires;

(g) sous réserve des dispositions du paragraphe (f), la vente et l'acquisition des Actions Offertes sera terminée dans les quatorze (14) jours qui suivent l'expiration de la Période d'Offre; et

(h) l'achèvement de la vente et de l'acquisition des Actions Offertes aura lieu au siège social de la société ou à un autre endroit à Luxembourg que la société pourrait convenir avec le Destinateur Prévu du Transfert (ou tout tiers concerné approuvé par les Actionnaires Bénéficiaires) ou les Actionnaires Bénéficiaires.

Cessions conditionnelles à l'accord du cessionnaire

5.5 Toute cession d'actions à toute personne (y compris à un Cessionnaire Autorisé n'étant pas actionnaire existant de la société) est subordonnée à la conclusion par le cessionnaire d'un acte d'adhésion avec lequel il accepterait de devenir partie à et d'être lié par les termes du Pacte d'Actionnaires en tant qu'actionnaire.

Droit de sortie

5.6 Sous réserve de respecter l'article 5.4, si un actionnaire (le «Cédant Proposé») souhaite céder un nombre quelconque de ses actions à un tiers (autre qu'un Cessionnaire Autorisé), un tel actionnaire ne pourra céder aucune de ses actions, sauf si, au moins vingt (20) jours ouvrables avant la date convenue pour la cession, le cessionnaire doit avoir fait une offre écrite (l' «Offre») à chaque (autre) actionnaire initial (le «Bénéficiaire») d'acquérir une proportion de ses actions telle qu'égale à la proportion que les actions que le Cédant Proposé propose de vendre représentent dans le nombre total d'actions détenues par le Cédant Proposé et au même prix par action (et autrement dans les mêmes conditions) que la vente d'actions proposée par le Cédant Proposé. L'Offre sera ouverte pour acceptation par les Bénéficiaires pour une période qu'il incombe au cessionnaire de préciser dans l'Offre, mais qui ne peut être inférieure à quinze (15) jours ouvrables, et, dans le cas d'acceptation, la vente de la totalité des actions des Bénéficiaires sera menée à bien simultanément avec l'achèvement de la vente des actions du Cédant Proposé.

Partie 3. Administration et processus de décision.

Art. 6. Conseil et direction.

6.1 L'administration de la société incombe à quatre administrateurs qui constituent un conseil d'administration.

6.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale,

avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

6.3 Toutes les décisions stratégiques et administratives importantes de la société y compris les questions réservées au conseil d'administration (telles que prévues à l'article 11) seront soumises au conseil d'administration avant leur mise en oeuvre. Les questions réservées aux actionnaires (telles que prévues à l'article 10) ne seront soumises au conseil d'administration pour leur mise en oeuvre que seulement après leur approbation par les actionnaires.

6.4 Sous réserve des questions réservées au conseil d'administration (telles que prévues à l'article 11), les décisions du conseil sur toutes les matières seront prises par une majorité d'au moins trois administrateurs, chaque administrateur disposant d'un vote.

6.5 Les réunions du conseil se tiennent au siège social de la société au Luxembourg ou à tout autre endroit convenu par le quorum des administrateurs à des intervalles ne dépassant pas trois mois. Sauf décision contraire du quorum des administrateurs:

(a) les réunions du conseil sont convoquées par un quelconque des administrateurs moyennant un avis de convocation donnée à tous les administrateurs au moins dix (10) jours ouvrables au préalable; si tous les administrateurs sont présents, les réunions du conseil peuvent avoir lieu sans avis de convocation.

(b) chaque avis de convocation est envoyé à chaque administrateur à l'adresse, numéro de fax et/ou e-mail notifiés à la société à ces fins, étant donné que si un avis doit être envoyé à l'étranger, cet avis sera envoyé par service de messagerie, et si l'avis doit être envoyé par fax ou par e-mail, une copie de cet avis sera également envoyée par poste (ou par service de messagerie si l'adresse se trouve à l'étranger).

(c) chaque avis de convocation du conseil doit être accompagnée par l'ordre du jour complet et les documents y afférents;

(d) chaque réunion du conseil examinera uniquement les points figurant dans l'ordre du jour accompagnant l'avis de convocation pour cette réunion du conseil;

(e) l'ensemble ou une partie des administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil par le biais d'une conférence téléphonique ou autre équipement de communication leur permettant de s'entendre et de se parler (et sous réserve du reste des dispositions de cet Article 6, une personne participant à la réunion d'une telle manière sera réputée présente à la réunion, sera prise en compte pour le calcul du quorum et sera autorisée à voter et une telle réunion est réputée avoir lieu là où le groupe le plus important de ceux qui y participent est réuni, ou; s'il n'existe pas un tel groupe, là où le président de la réunion se trouve) et;

(f) le procès-verbal de chaque réunion du conseil sera établi et conservé dans les livres de la société et des copies du procès-verbal de chaque réunion seront remises à tout membre du conseil aussitôt que possible (et si un membre n'était pas présent à la réunion, des copies de tous les documents examinés par le conseil lors de la réunion lui seront envoyées avec le procès-verbal).

L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

6.6 Le quorum des réunions du conseil est de trois administrateurs, dont un administrateur mis en candidature pour nomination par chaque actionnaire détenant plus d'un huitième du nombre d'Actions total. Si, dans les trente minutes de l'heure fixée pour la réunion du conseil il n'y a pas de quorum, le(s) directeur(s) présent(s) ajournent la réunion à un lieu et heure pas moins de cinq jours ouvrables plus tard.

6.7 Lors de toute réunion du conseil les administrateurs présents auront le droit de voter une fois pour chaque question soumise au vote.

6.8 Une résolution du conseil signée par tous les administrateurs est aussi valide que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil dûment convoquée et tenue. Une telle résolution peut consister en un ou plusieurs documents ayant de termes identiques, chacun signé par un ou plusieurs administrateurs et elle peut aussi comprendre de documents communiqués ou échangés par télécopieur et entrera en vigueur à la date de signature du dernier administrateur.

Art. 7. Conflit d'intérêts.

7.1 Tout administrateur doit, conformément à l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et au présent Article 7, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

7.2 L'administrateur fait connaître aux autres administrateurs ainsi qu'aux actionnaires de la société et demande la consignation de cette divulgation aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale.

7.3 Un administrateur n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts au sens de l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

7.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense l'administrateur concerné de son fonction ni n'exonère l'administrateur de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par l'administrateur avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

Art. 8. Responsabilité et indemnité des administrateurs.

8.1 Sous réserve de et conformément à l'article 59 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout administrateur est responsable, avec ses coadministrateurs, des décisions du conseil d'administration, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence au procès-verbal de la prochaine assemblée générale de la société.

8.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 8.1, aucun administrateur ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre administrateur, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de cet administrateur, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

8.3 Un administrateur ou ancien administrateur de la société peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société.

8.4 Les administrateurs peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout administrateur ou ancien administrateur de la société pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société.

8.5 Le présent Article 8 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et questions réservées.

Art. 9. Représentation et délégation.

9.1 Le conseil d'administration représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

9.2 Le conseil peut déléguer les pouvoirs qui lui sont conférés, y compris la gestion journalière de la société et le pouvoir de représenter et engager la société, à tout dirigeant ou dirigeants nommée(s) par le conseil, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les modalités et conditions, qu'il juge appropriés.

9.3 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

9.4 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions.

9.5 Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Art. 10. Questions réservées aux actionnaires.

10.1 Les actionnaires peuvent, conformément au Pacte d'Actionnaires ou par voie de résolution ordinaire, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée (à l'égard des questions réservées aux actionnaires telles qu'énoncées dans le Pacte d'Actionnaires ou à l'égard de toute autre question). Ni le Pacte d'Actionnaires ni aucune telle résolution ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et ni le Pacte d'Actionnaires ni aucune telle résolution n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant la prise d'effet du pacte ou l'adoption de la résolution, ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 9.

10.2 Toute décision du conseil concernant les questions réservées aux actionnaires énoncées dans le Pacte d'Actionnaires sera approuvée au préalable par une résolution spéciale prise par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins quatre-vingt-sept pour cent (87%) du capital social.

Art. 11. Questions réservées au conseil.

11.1 Le vote en faveur, soit par au moins trois administrateurs, dont au moins un administrateur désigné pour nomination par chaque actionnaire détenant plus d'un huitième du nombre total d'actions, lors d'une réunion du conseil dûment convoquée qui est en nombre pour délibérer, soit par résolution écrite de tous les administrateurs en conformité avec les présents statuts et le Pacte d'Actionnaires, est requis pour toute décision relative aux questions réservées au conseil, telles qu'énoncées dans le Pacte d'Actionnaires.

11.2 Toutes ces questions seront réservées à délibération lors d'une réunion du conseil ou par résolution écrite du conseil et ne feront pas partie des affaires déléguées à des dirigeants ou à des comités du conseil.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires.

Art. 12. Assemblées générales.

12.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le troisième lundi du mois de

mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvré suivant.

12.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis).

12.3 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

12.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agrés) ou le cabinet de révision (agrée), selon le cas.

12.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

12.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum pour une assemblée générale de la société est fixé comme suit:

- (a) s'il n'y a plus de trois actionnaires au total: chaque actionnaire; ou
- (b) s'il y a plus de trois actionnaires: chaque actionnaire détenant plus d'un huitième du nombre total d'actions.

Le quorum à l'assemblée générale est atteint, quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale. Les actions propres de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

Si, dans les 30 minutes de l'heure fixée pour la tenue d'une assemblée générale de la société il n'est pas atteint, une seconde réunion sera convoquée à un lieu et heure pas moins de six jours ouvrables plus tard.

12.7 Les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

12.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, chaque résolution soumise à un vote sera prise à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

12.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

12.10 Un actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

12.11 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Art. 13. Résolutions en assemblées générales.

13.1 Toute résolution devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution spéciale.

13.2 Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

- (a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et
- (b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

13.3 Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

- (a) le président de l'assemblée propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

13.4 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 6. Comptabilité et finances.

Art. 14. Comptabilité.

14.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

14.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

14.3 S'il existe plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des auto-détenues ou actions rachetées, la société devra tenir des comptes de primes distincts pour toutes les catégories. Les détenteurs d'actions d'une catégorie auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au solde créditeur de leurs comptes de primes.

Art. 15. Commissaires aux comptes.

15.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

15.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Art. 16. Dividendes et autres distributions.

16.1 Sauf disposition contraire du Pacte d'Actionnaires, aucun dividende ou autre distribution ne sera déclaré, payé ou effectué par la société avant que tous les prêts d'actionnaires (y compris tous les intérêts accumulés sur ceux-ci) ont été intégralement remboursés.

16.2 Sous réserve des Articles 14.2 et 16.1, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil d'administration a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

16.3 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et l'Article 16.1 ci-dessus, le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

16.4 Sans préjudice des autres dispositions des présents statuts, les actionnaires participent aux bénéfices de la société par rapport aux nombres d'actions de même catégorie détenues. Sauf si la résolution des actionnaires de déclarer un dividende de fin d'exercice ou la décision du conseil d'administration de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par rapport aux actions détenues par chaque actionnaire à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

Partie 7. Modifications de structure.

Art. 17. Modification des statuts.

17.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 17, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

17.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social et/ou le capital autorisé, si celui-ci est prévu;
- (d) de prévoir un capital autorisé et/ou de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, au transfert ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

17.3 Lorsqu'il existe plusieurs catégories d'actions, sans tenir compte des auto-détenues ou actions rachetées, toute modification des statuts de la société altérant les droits attachés à une catégorie d'actions (y compris tout changement apporté à la procédure de modification des droits attachés à une catégorie d'actions) nécessite également l'approbation des actionnaires qui détiennent les actions de chacune des catégories concernées par cette modification. L'approbation est donnée par résolution spéciale adoptée séparément par les actionnaires de chacune des catégories d'actions visées (et les conditions de majorité et de taux de présence s'appliquent par analogie à une telle résolution spéciale comme elles s'appliquent aux résolutions spéciales des actionnaires).

17.4 Aucun actionnaire ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

17.5 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet et le changement de la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 18. Dissolution de la société.

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

18.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.»

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le nombre des administrateurs de un (1) à quatre (4) et de nommer les trois nouveaux administrateurs suivants, leur mandat allant jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2020:

1. Mr. Tamazi Yuriyevich KHIKHINASHVILI, né le 19 janvier 1959 à Kutaisi demeurant rue Starobitsevskaya, bâtiment 19, district 1, appartement 139, Moscou (Russie)

2. Mr. Teimuraz Yuryevich KHIKHINASHVILI, né le 11 avril 1965 à Kutaisi demeurant au 18, complexe résidentiel «Florence» appartement 3, au village de Razdory, Ordinstovsky, Moscou (Russie)

3. Mr. Fuad MIR-MOVSUMOV, né le 19 février 1976 à Bakou (Azerbaïdjan) demeurant professionnellement à 25C Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Déclaration

A défaut de pouvoir de signature par rapport aux tiers indiqué dans les nouveaux statuts, le notaire rend les parties comparantes attentives au fait que la société est engagée par rapport aux tiers par la signature conjointe des 4 administrateurs sauf si le Conseil d'Administration en décide autrement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Leduc, G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1940. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018323/984.

(150021961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015019399/10.

(150023301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.

European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.507,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 186.085.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08839395, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902,

hereby represented by Mr Geoffrey Delamarre, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, with a paid up share capital of twelve thousand five hundred and four Euro (EUR 12,504), having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 186085, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, dated 7 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1524, dated 13 June 2014 (the Company). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by virtue a deed of Maître Francis Kessler dated 27 November 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. The appearing party, represented as above mentioned, therefore declares that the present meeting of the Company is validly constituted, and recognises to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Decision to create three (3) different classes of shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, namely the shares of class E (the Class E Shares), the shares of class F (the Class F Shares) and the shares of class G (the Class G Shares);

2. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of three Euro (EUR 3) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and four Euro (EUR 12,504) to an amount of twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507);

3. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of one million two hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,274,999) remain attached thereto, one (1) Class E Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Class E Share), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions;

4. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of nine hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 959,999) remain attached thereto, one (1) Class F Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Class F Share), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions;

5. Decision to issue, with payment of a share premium of an amount of eight hundred sixty-five thousand six hundred twelve Euro (EUR 865,612) remain attached thereto, one (1) Class G Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1) (the New Class G Share), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions;

6. Decision to accept the subscription of such New Class E Share, New Class F Share and New Class G Share by STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, a company limited by shares with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number 08839395, acting in its capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, a limited partnership with address at 30 St. Mary Axe, London, United Kingdom, EC3A 8EP, and registered with the Registrar of Companies for England and Wales under company number LP015902), with payment of an aggregate share premium in a total amount of three million one hundred thousand six hundred and ten Euro (EUR 3,100,610) to be allocated as per the above items 3 to 5 to the Class E Share, Class F Share and Class G Share respectively by a contribution in cash of a total amount of three million one hundred

thousand six hundred and thirteen Euro (EUR 3,100,613), and to allocate also such newly issued New Class E Share, New Class F Share and New Class G Share to STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP;

7. Decision to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to determine the rights attached to the Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 6. above, which shall now read as follows:

" 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iv) one (1) Class C Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (v) one (1) Class D Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vi) one (1) Class E Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vii) one (1) Class F Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) and (viii) one (1) Class G Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The Preferred Shares are redeemable under the conditions set out in the 1915 Law.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., with registered office address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 187749.

7.6 The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Copenhagen ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 97.

7.7 The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Odense ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 54.

7.8 The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Hillerød ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 79 43.

7.9 The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Euroclub Levallois Gare, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 803 342 021.

7.10 The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Leiden B.V, with registered office address at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, with registration number 854594048.

7.11 The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by (i) Midi de la Plaine EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 490 073 012 and (ii) Midi de la Plaine

3 EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 493 194 716.

7.12 Each Preferred Share entitles its holder to (i) the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus (ii) the aggregate nominal value of such Share plus (iii) the Share Premium Account attached to the relevant class of Preferred Shares (the "Repurchase Price").

7.13 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.14 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. Each Share Premium shall remain attached to the Share Class on which it has been transferred.

7.15 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

8. Miscellaneous.

The appearing party has then requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to create the Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of three Euro (EUR 3) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and four Euro (EUR 12,504) to an amount of twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of one million two hundred seventy-four thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 1,274,999) to remain attached thereto, the one (1) New Class E Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions.

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of nine hundred fifty-nine thousand nine hundred ninety-nine Euro (EUR 959,999) to remain attached thereto, the one (1) New Class F Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions.

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a share premium of an amount of eight hundred sixty-five thousand six hundred twelve Euro (EUR 865,612) to remain attached thereto, the one (1) New Class G Share, with a nominal value of one Euro (EUR 1), having the rights and privileges attached thereto pursuant to the Articles as amended as per the below resolutions.

Subscription / Payment

There now appears Mr Geoffrey Delamarre, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, by virtue of the abovementioned proxy.

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, acting in their capacity as general partner of STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, prenamed, acting through its attorney, declares to subscribe to:

(i) the New Class E Share and to make payment in full for such newly subscribed share by a contribution in cash of a total amount of one million two hundred seventy-five thousand Euro (EUR 1,275,000);

(ii) the New Class F Share and to make payment in full for such newly subscribed share by a contribution in cash of a total amount of nine hundred sixty thousand Euro (EUR 960,000); and

(iii) the New Class G Share and to make payment in full for such newly subscribed share by a contribution in cash of a total amount of eight hundred sixty-five thousand six hundred thirteen Euro (EUR 865,613).

The person appearing declared that the New Class E Share, New Class F Share and New Class G Share have been entirely paid up in cash together with the aggregate share premium and that the Company has at its disposal the total amount of three million one hundred thousand six hundred and thirteen Euro (EUR 3,100,613).

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to amend article 7. Share capital, of the Articles, so as to, amongst others, determine the rights attached to the Class E Shares, Class F Shares and Class G Shares and reflect the above resolutions, which shall now read as follows:

" 7. Share capital.

7.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred and seven Euro (EUR 12,507), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (collectively, the "Ordinary Shares" and individually, an "Ordinary Share"), with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (ii) one (1) Class A Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iii) one (1) Class B Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (iv) one (1) Class C Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (v) one (1) Class D Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vi) one (1) Class E Share, with a nominal value of one euro (EUR 1), (vii) one (1) Class F Share, with a nominal value of one euro (EUR 1) and (viii) one (1) Class G Share, with a nominal value of one euro (EUR 1).

7.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting adopted in the same manner required for amendment of these Articles, and in case of a share capital reduction, all, but not some, of the outstanding Shares of a specific class of Preferred Shares, as the case may be, shall be repurchased for the Repurchase Price and then cancelled. No Share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the Company in consideration for its issue.

7.3 Each time the Company undertakes the acquisition of underlying assets as determined by the Board of Managers (each, a "Designated Asset"), the Company together with the Shareholder(s) may also create and issue up to 8 (eight) new classes of Preferred Shares being shares of class A (the "Class A Shares"), shares of class B (the "Class B Shares"), shares of class C (the "Class C Shares"), shares of class D (the "Class D Shares"), shares of class E (the "Class E Shares"), shares of class F (the "Class F Shares"), shares of class G (the "Class G Shares") and shares of class H (the "Class H Shares") (collectively, the "Preferred Shares", and individually, a "Preferred Share"). Any issue of Preferred Shares will have to be approved by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The Preferred Shares are redeemable under the conditions set out in the 1915 Law.

7.4 Each class of Preferred Shares (from A to H) once created, as the case may be, will be separately entitled to the relevant Investment Net Result of the Company in relation to the relevant and corresponding Designated Asset (to be determined by the Board of Managers) as set out in Article 38.2 of these Articles. All such Investment Net Result(s) per class of Preferred Shares linked to the relevant and corresponding Designated Asset shall be allocated to a special reserve to be created and linked to the relevant classes of Preferred Shares (collectively the "Special Reserve(s)", and individually, as the case may be, the "Class A Special Reserve", the "Class B Special Reserve", the "Class C Special Reserve", the "Class D Special Reserve", the "Class E Special Reserve", the "Class F Special Reserve", the "Class G Special Reserve" and the "Class H Special Reserve"), until their distribution to the holders of the relevant class of Preferred Shares (from A to H, as the case may be) pro rata.

7.5 The Class A Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., with registered office address at 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, with registration number B 187749.

7.6 The Class B Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Copenhagen ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 97.

7.7 The Class C Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Odense ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 78 54.

7.8 The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Hillerod ApS, with registered office address at Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Denmark, with registration number 36 41 79 43.

7.9 The Class E Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by Euroclub Levallois Gare, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 803 342 021.

7.10 The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by European RE Club Leiden B.V, with registered office address at Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, the Netherlands, with registration number 854594048.

7.11 The Class G Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the shares and other securities (as the case may be) issued by (i) Midi de la Plaine EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 490 073 012 and (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, with registered office address at 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, with registration number 493 194 716.

7.12 Each Preferred Share entitles its holder to (i) the undistributed Investment Net Result attaching to the relevant class of Preferred Shares, as set out in Article 38.2 of these Articles, and allocated to the relevant Special Reserve plus

(ii) the aggregate nominal value of such Share plus (iii) the Share Premium Account attached to the relevant class of Preferred Shares (the "Repurchase Price").

7.13 The holders of the Ordinary Shares and the Preferred Shares as may be created (collectively and irrespectively of their class, the "Shares", and individually and irrespectively of their class, a "Share") are together referred to as the "Shareholders". Each Share entitles its holder to one vote.

7.14 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles. Each Share Premium shall remain attached to the Share Class on which it has been transferred.

7.15 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions from Shareholders without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholders subject to the 1915 Law and these Articles."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre.

Par devant nous Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en leur capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902,

ici représentée par Monsieur Geoffrey Delamarre, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est la seule associée (l'Associé Unique) de European RE Club (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents quatre euros (EUR 12,504), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 186085, constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, daté du 7 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1524, daté du 13 juin 2014 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Francis Kessler, en date du 27 novembre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-avant, déclare donc que la présente assemblée générale de la Société est valablement constituée, et reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de créer trois (3) nouvelles différentes classes de parts sociales, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à savoir les parts sociales de classe E (les Parts Sociales de Classe E), les parts sociales de classe F (les Parts Sociales de Classe F) et les parts sociales de classe G (les Parts Sociales de Classe G);

2. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois euros (EUR 3), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) à un montant de douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507);

3. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de un million deux cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.274.999) devant y rester attachée, une (1) Part Sociale de Classe E, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale de Classe E), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts de la Société modifiés conformément aux points ci-dessous;

4. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 959.999) devant y rester attachée, une (1) Part Sociale de Classe F, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale de Classe F), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts de la Société modifiés conformément aux points ci-dessous;

5. Décision d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de huit cent soixante-cinq mille six cent douze euros (EUR 865.612) devant y rester attachée, une (1) Part Sociale de Classe G, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Nouvelle Part Sociale de Classe G), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts de la Société modifiés conformément aux points ci-dessous;

6. Décision d'accepter la souscription de ces Nouvelle Part Sociale de Classe E, Nouvelle Part Sociale de Classe F et Nouvelle Part Sociale de Classe G par STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, une société à responsabilité limitée ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société 08839395, agissant en leur capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, un limited partnership ayant son adresse au 30 St. Mary Axe, Londres, Royaume-Uni EC3A 8EP, et enregistrée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro de société LP015902, avec paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de trois millions cent mille six cent dix euros (EUR 3.100.610) à allouer conformément aux points 3 à 5 ci-dessus, à la Nouvelle Part Sociale de Classe E, à la Nouvelle Part Sociale de Classe F et à la Nouvelle Part Sociale de Classe G respectivement par une contribution en numéraire d'un montant total de trois millions cent mille six cent treize euros (EUR 3.100.613), et d'allouer ces Nouvelle Part Sociale de Classe E, Nouvelle Part Sociale de Classe F et Nouvelle Part Sociale de Classe G à STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en leur capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP;

7. Décision de modifier l'article 7. Capital Social, des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F et Parts Sociales de Classe G et de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1 à 6 ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iv) une (1) Part Sociale de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (v) une (1) Part Sociale de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vi) une (1) Part Sociale de Classe E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vii) une (1) Part Sociale de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et (viii) une (1) Part Sociale de Classe G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts. Les Parts Sociales Préférentielles sont rachetables dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Korbach Logistics (European RE Club) S.à

r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 187749.

7.6 Les Parts Sociales de Classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Copenhagen ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 97.

7.7 Les Parts Sociales de Classe C suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises European RE Club Odense ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 54.

7.8 Les Parts Sociales de Classe D suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Hillerod ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 79 43.

7.9 Les Parts Sociales de Classe E suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Euroclub Levallois Gare, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 803 342 021.

7.10 Les Parts Sociales de Classe F suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Leiden B.V, ayant son siège social au Naritaweg 165, Telestone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 854594048.

7.11 Les Parts Sociales de Classe G suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par (i) Midi de la Plaine EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 490 073 012 et (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 493 194 716.

7.12 Chaque Part Sociale Préférentielle donne droit à son détenteur (i) à une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) à la valeur nominale totale de cette Part Sociale plus (iii) au Compte de Prime d'Émission attaché à chaque classe de Part Sociale Préférentielle correspondante (le "Prix de Rachat").

7.13 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.14 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Chaque Prime d'Émission doit rester attachée à la classe de Part Sociale Préférentielle à laquelle elle a été transféré.

7.15 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts."

8. Divers.

La partie comparante a ensuite requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE de créer les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F et les Parts Sociales de Classe G.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois euros (EUR 3), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent quatre euros (EUR 12.504) à un montant de douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507).

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de un million deux cent soixante-quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 1.274.999) restant attachée à celle-ci, la Nouvelle Part Sociale de Classe E, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de neuf cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 959.999) restant attachée à celle-ci, la Nouvelle Part Sociale de Classe F, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec une prime d'émission d'un montant de huit cent soixante-cinq mille six cent douze euros (EUR 865.612) restant attachée à celle-ci, la Nouvelle Part Sociale de Classe G, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1), ayant les droits et privilèges qui y sont liés conformément aux Statuts modifiés conformément aux résolutions ci-dessous.

Souscription / Paiement

Compareait maintenant Monsieur Geoffrey Delamarre, précité, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en leur capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, précité, en vertu de la procuration visée ci-dessus.

STANDARD LIFE INVESTMENTS (GENERAL PARTNER EUROPEAN REAL ESTATE CLUB) LIMITED, agissant en leur capacité d'associé gérant commandité de STANDARD LIFE INVESTMENTS EUROPEAN REAL ESTATE CLUB LP, agissant par le biais de son mandataire, déclare souscrire à:

(i) la Nouvelle Part Sociale de Classe E et libérer entièrement cette part sociale nouvellement souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de un million deux cent soixante-quinze mille euros (EUR 1.275.000);

(ii) la Nouvelle Part Sociale de Classe F et libérer entièrement cette part sociale nouvellement souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de neuf cent soixante mille euros (EUR 960.000);

(iii) la Nouvelle Part Sociale de Classe G et libérer entièrement cette part sociale nouvellement souscrite par un apport en numéraire d'un montant total de huit cent soixante-cinq mille six cent treize euros (EUR 865.613).

Le comparant déclare que ces Nouvelle Part Sociale de Classe E, Nouvelle Part Sociale de Classe F et Nouvelle Part Sociale de Classe G nouvellement émises ont été libérée entièrement en espèces avec la prime d'émission totale et que la somme totale de trois millions cent mille six cent treize euros (EUR 3.100.613) se trouve à la libre disposition de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 7. Capital Social, des Statuts, afin de déterminer les droits attachés aux Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F et Parts Sociales de Classe G et de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" 7. Capital social.

7.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent sept euros (EUR 12.507), représenté par (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (collectivement les "Parts Sociales Ordinaires" et individuellement, une "Part Sociale Ordinaire"), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, (ii) une (1) Part Sociale de Classe A, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iii) une (1) Part Sociale de Classe B, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (iv) une (1) Part Sociale de Classe C, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (v) une (1) Part Sociale de Classe D, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vi) une (1) Part Sociale de Classe E, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), (vii) une (1) Part Sociale de Classe F, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1), et (viii) une (1) Part Sociale de Classe G, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

7.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts, et en cas de réduction du capital social, toutes, et pas seulement certaines, les Parts Sociales restantes dans une classe spécifique de Parts Sociales Préférentielles, le cas échéant, devront être rachetées au Prix de Rachat et ensuite annulées. Aucune Part Sociale ne sera émise pour une valeur inférieure à sa valeur nominale et à toute prime à payer à la Société en contrepartie de son émission.

7.3 Chaque fois que la Société réalise l'acquisition d'actifs sous-jacents tels que déterminés par le Conseil de Gérance (chacun, un "Actif Désigné"), la Société avec les Associés peut aussi créer et émettre jusqu'à huit (8) nouvelles classes de Parts Sociales Préférentielles qui seront les parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), les parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), les parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), les parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), les parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), les parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), les parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G") et les parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H") (ensemble, les "Parts Sociales Préférentielles", et individuellement, une "Part Sociale Préférentielle"). Toute émission de Parts Sociales Préférentielles devra être approuvée par une résolution des Associés, agissant conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts. Les Parts Sociales Préférentielles sont rachetables dans les conditions prévues par la Loi de 1915.

7.4 Chaque classe de Parts Sociales Préférentielles (de A à H) une fois créée, le cas échéant, aura droit séparément au Revenu Net d'Investissement pertinent de la Société en rapport avec l'Actif Désigné correspondant (à déterminer par le Conseil de Gérance) tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts. Tous le ou les Revenu(s) Net d'Investissement par classe de Parts Sociales Préférentielles lié(s) à l'Actif Désigné correspondant devra ou devront être alloué(s) à une réserve spéciale devant être créée et liée aux classes de Parts Sociales Préférentielles pertinentes (ensemble, les "Réserves Spéciales", et individuellement, le cas échéant, la "Réserve Spéciale de Classe A", la "Réserve Spéciale de Classe B", la "Réserve Spéciale de Classe C", la "Réserve Spéciale de Classe D", la "Réserve Spéciale de Classe E", la "Réserve Spéciale de Classe

F", la "Réserve Spéciale de Classe G" et la "Réserve Spéciale de Classe H"), jusqu'à leur distribution aux détenteurs de la classe de Parts Sociales Préférentielle pertinente (de A à H, le cas échéant) au pro rata.

7.5 Les Parts Sociales de Classe A suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Korbach Logistics (European RE Club) S.à r.l., ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach, Luxembourg, enregistrée sous le numéro B 187749.

7.6 Les Parts Sociales de Classe B suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Copenhagen ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 97.

7.7 Les Parts Sociales de Classe C suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises European RE Club Odense ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 78 54.

7.8 Les Parts Sociales de Classe D suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Hillerod ApS, ayant son siège social au Holbergsgade 14 2 tv, 1057 København K, Danemark, enregistrée sous le numéro 36 41 79 43.

7.9 Les Parts Sociales de Classe E suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par Euroclub Levallois Gare, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 803 342 021.

7.10 Les Parts Sociales de Classe F suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par European RE Club Leiden B.V, ayant son siège social au Naritaweg 165, Teletone 8, 1043 BW Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée sous le numéro 854594048.

7.11 Les Parts Sociales de Classe G suivent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans les parts sociales et les autres valeurs mobilières (le cas échéant) émises par (i) Midi de la Plaine EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 490 073 012 et (ii) Midi de la Plaine 3 EURL, ayant son siège social au 100 avenue des Champs Elysées - 1 rue de Berri, 75008 Paris, France, enregistrée sous le numéro 493 194 716.

7.12 Chaque Part Sociale Préférentielle donne droit à son détenteur (i) à une portion au pro rata du Revenu Net d'Investissement non distribué lié à la classe de Parts Sociales Préférentielles pertinente, tel que stipulé à l'Article 38.2 de ces Statuts, et allouée à la Réserve Spéciale pertinente plus (ii) à la valeur nominale totale de cette Part Sociale plus (iii) au Compte de Prime d'Émission attaché à chaque classe de Part Sociale Préférentielle correspondante (le "Prix de Rachat").

7.13 Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires et des Parts Sociales Préférentielles pouvant être créées (collectivement et sans tenir compte de leurs classes, les "Parts Sociales", et individuellement et sans tenir compte de leur classe, une "Part Sociale") sont désignés ensemble comme les "Associés". Chaque Part Sociale donne droit à son détenteur à un vote.

7.14 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Émission") dans lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Émission sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Chaque Prime d'Émission doit rester attachée à la classe de Part Sociale Préférentielle à laquelle elle a été transféré.

7.15 La Société peut, notamment, accepter des capitaux ou d'autres apports d'Associés sans émettre des Parts Sociales ou autres valeurs mobilières en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont à prendre par les Associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts."

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Delamarre, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 décembre 2014. Relation: EAC/2014/17732. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015018823/514.

(150022413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Médias Finances S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 99.056.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015017461/15.

(150021109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Tishman Speyer 100 NOX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 9.744,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 193.414.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of January.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Tishman Speyer 100 NOX Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193394 (the Sole Shareholder),

here represented by Mrs Monique Drauth, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22nd January 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "Tishman Speyer 100 NOX S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 193414, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated December 15, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles of association have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the Company's functional currency from Euro to British Pound based on the exchange rate of EUR 1.- for GBP 0.77957.

Second resolution

Pursuant to the above conversion, the Sole Shareholder resolves to convert the share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500,-) to nine thousand seven hundred forty-four British Pounds (GBP 9,744,-) represented by nine thousand seven hundred forty-four (9,744) shares, all with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, based on the exchange rate of EUR 1.- for GBP 0.77957, taking into account that the remaining sixty-three British Pounds cents (GBP 0.63) (as a result of the difference between the nominal value of shares before and after conversion) shall be allocated to the legal reserve account of the Company.

Third resolution

Following the above, the Sole Shareholder resolves to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

Art. 5. “The subscribed share capital is set at nine thousand seven hundred forty-four British Pounds (GBP 9,744.-) represented by nine thousand seven hundred forty-four (9,744) shares with a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand Euro (EUR 1,000.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Tishman Speyer 100 NOX Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500.-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193394 (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Monique Drauth, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 22 janvier 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La comparante, représentée par sa mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Tishman Speyer 100 NOX S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 193414, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 15 décembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune.

III. L'Associé Unique décide de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la monnaie fonctionnelle de la Société d'Euro en Livre Sterling sur la base du taux de change de EUR 1,- pour GBP 0,77957.

Deuxième résolution

Suite à la conversion, l'Associé Unique décide de convertir le capital social de la Société de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) en un montant équivalent de neuf mille sept cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 9.744.-) représenté par neuf mille sept cent quarante-quatre (9.744) parts sociales, toutes d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, sur la base du taux de change de EUR 1,- pour GBP 0,77957, en prenant en compte que les soixante-trois centimes de Livre Sterling (GBP 0,63) restants (résultant d'une différence entre la valeur nominale des actions avant et après conversion) doivent être alloués au compte de réserve légale de la Société.

Troisième résolution

Suite aux résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social de la Société s'élève à neuf mille sept cent quarante-quatre Livres Sterling (GBP 9.744.-) représenté par neuf mille sept cent quarante-quatre (9.744) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille Euro (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 26 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/2198. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018535/111.

(150021382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Keystone Hospitality Fund S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.337.

In the year two thousand and fifteen, the twentieth day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Keystone Hospitality Fund S.C.A., SICAV-FIS, an investment company with variable share capital-specialised investment fund (société d'investissement à capital variable-fonds d'investissement spécialisé) organised as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), with registered office at 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 185337 (the Company). The Company has been incorporated by a notarial deed on 27 February 2014, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 929 of 11 April 2014.

The Meeting is opened with Mr Christopher Dortschy, Rechtsanwalt, residing professionally in Luxembourg as chairman.

The chairman appoints Ms Christine Renner, residing professionally in Luxembourg, as secretary and as scrutineer of the Meeting.

The chairman and the secretary and scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holders of powers of attorney who represent the shareholders who are not present and the Members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that all the shares without par value representing the entire subscribed share capital of the Company are present or duly represented at the Meeting. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to, the Meeting. The Meeting decides to waive the convening notices. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

- decision to move the registered office of the Company to the municipality of Luxembourg-City with effect as of 15 December 2014 and to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of incorporation accordingly.

IV. that after deliberation the Meeting passed by unanimous vote the following resolution:

Sole resolution

The Shareholders resolve to move the registered office of the Company with effect as of 15 December 2014 to 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and to amend the first sentence of article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall be henceforth read as follows:

"The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg-City."

There being no further business on the agenda of the Meeting, the chairman closes the Meeting.

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. DORTSCHY, C. RENNER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 janvier 2015. 2LAC/2015/1586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018225/55.

(150021804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

C&O S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 174.632.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «C&O S.A.», ayant son siège social à L-9841 Wahlhausen, 1, Veianerstrooss, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.632, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 16 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 601 du 12 mars 2013, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, demeurant à 2, Colette's Päsch, L-9169 Mertzig.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Carlos SARAIVA, comptable, demeurant professionnellement à L-9227 Diekirch, 20, Esplanade.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Olga TRYASUGINA, serveuse, demeurant à 2, Colette's Päsch, L-9169 Mertzig.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social, qui est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) et divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-), étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Elargissement de l'objet social et modification subséquente de l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société:

Art. 5. (premier alinéa). «La Société a pour objet l'exploitation d'un Café, Bar-Lounge, Discothèque avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.»

2. Divers.

Après due considération de, et délibération sur les points portés à l'ordre du jour par l'Assemblée, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité des voix ci-dessous:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 5, premier alinéa, des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa. «La Société a pour objet l'exploitation d'un Café, Bar-Lounge, Discothèque avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: O. TRYASUGINA, C. SARAIVA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1817. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 février 2015.

Référence de publication: 2015018728/56.

(150023089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

MSA Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 155.594.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signatures

L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Référence de publication: 2015017479/15.

(150020802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Clairal Private S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 171.435.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d'Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 5 février 2015.

Pour: CLAIRAL PRIVATE S.A.

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015019521/16.

(150023916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2015.
